



EVOLUTIONS DU SYSTEME COMPETITIF EN LONGE COTE

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une fédération sportive agréée par le Ministère des Sports, rassemblant plus de 245.000 adhérents. Depuis 2013, la FFRandonnée structure l'activité « Longe Côte / Marche Aquatique » et, en 2017, elle est devenue délégataire pour la discipline « Longe Côte » (LC). A ce titre, elle organise les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres de champions nationaux.

2 Axes :

La FFRandonnée s'engage dans une nouvelle dynamique de structuration s'appuyant sur son projet fédéral de développer la pratique compétitive à travers 2 axes :

- Axe 1 plan d'action 4 : « Développer la compétition et la performance »
- Axe 2 plan d'action 6 : « Connaître les évolutions de la demande sociale et faire évoluer notre offre de pratique »

3 Objectifs :

- Favoriser un concept laissant l'initiative aux clubs et valoriser les territoires par une approche intergénérationnelle aux multiples facettes ;
- Accompagner le développement compétitif en donnant une vision dynamique et diversifiée de la compétition en Longe Côte ;
- Construire l'élite pour placer la France comme leader de la discipline et faire rayonner la FFRandonnée.

Trois EVOLUTIONS :

Evolution 1 : CDF de Longe Côte 2022

Le Longe Côte s'est tourné vers la compétition depuis 2015, le 3e championnat de France (CDF) en 2017 a marqué un seuil décisif dans son évolution. La progression de la discipline, tant sur le plan de la compétitivité que sur la technicité et l'intensité de l'engagement sportif, ne laisse plus la place à des compétiteurs peu entraînés. Le succès repose désormais sur une préparation méthodique incluant le perfectionnement des techniques, la préparation de la performance athlétique et les choix tactiques.

Pour ces raisons, le comité directeur fédéral a opté pour une modification progressive des épreuves et du règlement sportif du CDF dès 2022.



Championnat de France 2022 :

Solo - équipes	UP's	Distances	Filières	Types
Solo	Pagaies simples	50m	Vitesse	F / H
Solo	Pagaies doubles	50m	Vitesse	F / H
Solo	Mains nues	200m	Résistance	F / H
Solo 12/15 ans	Pagaies	50m	Vitesse	F/H
Binômes 12/15 ans	Libre	200m	Résistance	F/H/Mixtes
Binômes	Libre	400m	Résistance/Endurance	F / H / Mixtes
Quartets	Mains nues	1000m	Endurance	Mixtes (FFHH)

D'autre part, le CDF 2022 regroupera dans une même compétition :

- Un championnat de France (*titre de champion de France*) avec un classement effectué sur la base des meilleurs temps par épreuves toutes catégories confondues (*classement scratch*) ;
- Un classement des meilleurs clubs réalisé sur l'ensemble de la compétition avec un système de points qui prendra en compte le classement de tous (solos + équipes) pour toutes les épreuves et dans toutes les catégories ;
- Un classement par catégories d'âges.

Evolutions du règlement en conséquence :

- Ajout d'une journée de compétition afin de donner plus de souplesse au déroulement des épreuves ;
- Une catégorie sera ouverte si au moins 8 compétiteurs sont partants. Si moins de 8 compétiteurs dans une catégorie, ceux-ci pourront concourir pour le classement scratch uniquement ;
- Intégration officielle la catégorie « déficients visuels » dans le programme du CDF ;
- Instauration de quotas régionaux de participation au CDF par rapport au volume de compétiteurs par région et en intégrant les régions intérieures et les Antilles ;
- Suppression de la limitation de participation d'un compétiteur à une épreuve solo et une épreuve par équipe.



Evolution pour 2023 et après :

1. Proposer sur 2 jours de compétition :
 - Un championnat de France dédié aux meilleurs compétiteurs et dégager une élite du LC pour les rencontres internationales ;
 - Pour la « masse croissante » des compétiteurs, des épreuves en solo et en équipe, prenant en compte les catégories d'âges et les spécificités du site de compétition.
2. Mettre en place un classement national sur la base des rencontres sportives organisées par les clubs ou comités.

Evolution 2 : le déploiement des rencontres sportives sur les territoires

Dans une vision dynamique de valorisation du Longe Côte en compétition, la FFRandonnée propose de mettre en lumière la pratique compétitive du Longe Côte en distinguant différents formats pour offrir aux différents publics la possibilité de s'exprimer selon leurs sensibilités et leurs capacités physiques.

L'axe de cette valorisation passe par le concept d'ouverture vers un développement des différents événements. Au lieu de resserrer les compétitions sur 4 épreuves assez similaires, comme c'est le cas depuis 2015, la FFRandonnée doit inciter les territoires à diversifier et à mettre en valeur des expressions différentes d'un sport né en France en 2005 et qui offre une palette d'approches multiples.

Ce développement passe par :

- Une recherche de liens entre différents territoires en passant éventuellement par le jumelage de clubs et en inscrivant l'ensemble des évènements dans un calendrier ;
- L'accompagnement des clubs, des départements et des régions à l'organisation d'évènements par l'élaboration d'un memento de l'organisateur, des actions de formations (ARA), des webinaires ;
- La labellisation d'épreuves et la mise en place d'un classement national en lien avec les commissions régionales d'Arbitrage et Compétition (à venir) ;
- Le suivi du classement national et la valorisation des territoires par la mise en place d'un calendrier annuel ;
- La promotion et la valorisation des sites adaptés aux rencontres sportives de LC par la création, la diffusion et la mise à jour des fiches de sites de pratique.



Evolution 3 : création et animation d'un collectif France

Dans le prolongement de la création d'un championnat de France « Elite », un dispositif d'accompagnement d'un groupe de longeurs Elite (collectif France) sera proposé et permettra de renforcer le niveau des meilleurs Français pour nous représenter sur les manifestations internationales. L'Equipe de France sera défini au sein de ce collectif en fonction des résultats sportifs, de la lettre de motivation avec palmarès, des disponibilités des longeurs et de leur implication dans les regroupements prévus pour ce collectif.